



Grenoble, le 20 mai 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fermeture tardive des bureaux de vote de certaines communes pour les élections européennes du 25 mai 2014

Pour les élections européennes du 25 mai 2014, **les heures de scrutin sont fixées de 8h00 à 18h00.**

À titre dérogatoire et afin de permettre aux électeurs d'exercer plus facilement leur droit de vote, certaines communes de l'Isère fermeront leurs bureaux de vote plus tardivement.

Les communes suivantes fermeront leurs bureaux de vote à 19h00 :

- Bourgoin-Jallieu
- Crolles
- Echirolles
- L'Isle d'Abeau
- Le Pont de Claix
- Montbonnot-Saint-Martin
- Poisat
- Saint Martin d'Hères
- Seyssinet-Pariset
- Vienne
- Villefontaine
- Voreppe

Les communes suivantes fermeront leurs bureaux de vote à 20h00 :

- Grenoble
- Saint Ismier
- Saint-Martin-d'Uriage
- Seyssins

Contact presse :

Préfecture de l'Isère – Service communication : 04.76.60.48.05
communication@isere.pref.gouv.fr